
PROCÈS –VERBAL de la séance du Conseil Municipal

**** Séance ordinaire du 04 juin 2025 ****

Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Qui ont pris part aux délibérations : 10

Date d'envoi de la convocation : 27 mai 2025

Date d'affichage : 27 mai 2025

Le **quatre juin deux mille vingt-cinq**, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de BOURNAZEL – dûment convoqué – s’est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme FLAMENT, Maire.

Étaient présents : Sandrine BARRAU, Sylvain CABANEL, Serge DALMIERES, Marie DION, Jérôme FLAMENT, Francis MAZIERES, Caroline MOUYSSSET, Philippe POLYDORE, Guillaume PRADAL, Didier RAFFI

Représentés :

Excusé : Cédric BIER

Secrétaire de séance : Marie DION

Le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2025

Monsieur le Maire demande aux membres présents lors de la dernière séance d’en approuver le procès-verbal. Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 9 avril 2025

Ordre du jour :

Délibération : vote subventions aux associations

Délibération : choix du cabinet d'architecture pour l'étude de l'aménagement du Touron

Délibération : création d'un poste d'assistant au grade de rédacteur

Délibération : échange terrains

Préparation inauguration du city-stade

Questions diverses

Objet : Vote des subventions aux associations - D 2025 011

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle demande de subvention est parvenue à la Mairie.

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'attribuer la subvention à l'association :

Nom association	Montant attribué
CATM Cordes	50,00 €
somme non affectée	150,00 €

- **DIT** que le montant de cette subvention est prévu au chapitre 65748 du budget 2025.

Objet : Création d'un emploi permanent - commune de moins de 1 000 habitants - (cas ou l'emploi pourrait être pourvu par un contractuel en application de l'article L.332-8-3 du CGFP) - D 2025 012

Le Conseil municipal de Bournazel

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE

- La création à compter du 1^{er} octobre 2025 d'un emploi permanent d'assistant dans le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B temps non complet pour 16 heures hebdomadaires.

- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-3°.

En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 mois (maximum 3 ans) compte tenu du prochain départ à la retraite de la secrétaire de mairie.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra avoir un niveau scolaire de niveau BAC + 2 ou plus, justifier de la connaissance de l'environnement territorial, de l'urbanisme, de la gestion comptable budgétaire et financière, maîtriser l'outil informatique, être autonome et rigoureux. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Objet : Choix de l'architecte pour la réalisation de l'esquisse et de l'avant-projet concernant la construction de 3 logements, espace du Touron - D 2025 013

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal la nécessité de recourir à un cabinet d'architectes pour être accompagné sur le projet de construction de logements sur l'espace du Touron.

Afin de se faire aider pour la réalisation de ces travaux, Monsieur le Maire a consulté plusieurs cabinets d'architectes :

- THEMELIA (offre déclinée)

- SARL C'2A Architecture

- FARAMOND Max

Il explique que les projets proposés sont différents pour chacun des architectes consultés.

Concernant les honoraires pour la mission des études préliminaires, ils sont proposés comme suit :

Architecte	Montant estimé	Précisions
SARL C'2A Architecture	12 000,00 € HT	Esquisse + APS + APD + DPC
FARAMOND Max	13 041,00 € HT	Esquisse + APS + APD + DPC

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **CHOISIT** le cabinet SARL C'2A Architecture.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget d'investissement de la commune en 2025.

Objet : Échange de terrains - D 2025 014 : délibération reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal en raison de l'absence du dossier du géomètre chargé de l'arpentage des terrains.

Inauguration du city-stade

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux samedi 14 juin à 9h30 pour préparer la cérémonie. L'inauguration aura lieu vers 16h. La commune servira des boissons et des gâteaux. La fête du rugby (match et soirée) sera organisée par le club de rugby.

Questions diverses :

- Le PLUi est entré en vigueur le 2 juin 2025 et la carte communale a été abrogée.
- Deux composteurs seront installés dans les cimetières pour récupérer les déchets verts.
- Le Bournazelois sera édité et distribué à la fin du mois de juin/début juillet.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22h40.

Le Secrétaire de séance,



Marie DION



Le Maire,



Jérôme FLAMENT

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES LORS DE LA SÉANCE

D_2025_011	Vote subventions aux association
D_2025_012	Création d'un emploi permanent
D_2025_013	Choix architecte pour projet le Touron
D_2025_014	Échange de terrains

LISTE DES VOTANTS

MEMBRES PRÉSENTS AYANT PRIS PART AUX VOTES ET PROCURATIONS

Sandrine BARRAU, Sylvain CABANEL, Serge DALMIERES, Marie DION, Jérôme FLAMENT, Francis MAZIERES, Caroline MOUYSET, Philippe POLYDORE, Guillaume PRADAL, Didier RAFFI